

Candidature de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO et commémoration du tricentenaire de la mort de Vauban - Défraiement déplacement des membres du comité de soutien régional

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Pour l'inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, un comité de soutien national a été créé en avril 2006. Son objectif est de lancer une dynamique de mobilisation nationale autour du projet de candidature. Il constitue également le point de rencontre des comités de soutien de chacun des 14 sites du réseau.

Le comité de soutien régional de Franche-Comté créé le 9 juin 2006 a pour vocation de lancer une dynamique de réappropriation du projet par les forces vives locales, en les associant directement à la conception et à la réalisation d'animations ou de mises en valeur des sites. Le comité est composé de :

- Jean-Louis Vincent, président
- Michel Woronoff, vice-président
- Marie-Dominique Joubert, vice-présidente
- Pierre Chauve, vice-président
- Michèle Manchet, vice-présidente

Des groupes de travail thématique ont été créés pour porter ces actions :

- Responsable Daniel Guérault : Groupe «écoles»,
- Responsable Jacqueline Boullier-Bourgeois : Groupe «jeunes et étudiants»,
- Responsable Maurice Gresset : Groupe «histoire»,
- Responsable Marie-Noëlle Schoeller : Groupe «animation».

Les membres du comité de soutien sont amenés à participer aux réunions de l'ensemble des comités de soutien régionaux, à divers événements ainsi qu'aux conférences de presse organisées hors de Besançon.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la prise en charge financière des frais liés au déplacement des membres du comité de soutien régional. Le remboursement concernant l'hébergement (hôtel 2 étoiles maximum), la restauration et le transport (train, métro, RER) se fera aux frais réels sur présentation de justificatifs. Le remboursement d'un déplacement avec véhicule personnel se fera sur la base du taux administratif en vigueur.

Ces remboursements seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2008 sur les crédits 2008 du service Patrimoine historique.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 5 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.